

Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 16 AVRIL 2008.

La Commission nationale du débat public s'est réunie le Mercredi 16 Avril 2008. En préambule, le Président a rappelé qu'à l'exception des deux maires que doit proposer l'Association des Maires de France (AMF), tous les membres de la Commission ont été nommés.

La Commission nationale est donc ainsi constituée : M. Philippe Deslandes Président, MM. Patrick Legrand et Philippe Marzolf Vice- Présidents, Mme Sandrine Bélier, MM. Jean Lasalle, André Dulait, Philippe Leroy, Olivier Jacquin, Jacques Auxiette, Dominique Plancke, Alain Ohrel, Olivier Guerin, Jean-Luc Mathieu, Claude Sylvain Lopez, Jean-Stéphane Devisse, Alain Fauqueur, Christian Huard, Daniel Ruez, Jean Bergougnoux.

La Commission Nationale du Débat Public a ensuite examiné les dossiers suivants :

I – Nouvelles saisines.

1 – Projet de consultation du public sur le projet de SDAGE.

Mme la Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie a saisi la Commission nationale du débat public pour avis sur l'organisation de la consultation du public sur les projets de SDAGE établis par les comités de bassin de métropole et sur l'élaboration des questionnaires. La consultation, d'une durée de 6 mois, a commencé le 15 Avril.

La Commission, faute d'être constituée avant cette date, n'a pas été en mesure de répondre à l'objet de la saisine. Elle propose par contre d'apporter son appui dans le cadre des travaux de suivi et d'examen des résultats de la consultation afin d'en assurer la transparence.

2 – Projet d'autoroute Castres-Toulouse.

La Commission a été saisie par France Nature Environnement, le 20 Décembre 2007, et par le Conseil Général de la Haute-Garonne le 5 Mars 2008 d'une demande de débat public sur le projet de liaison autoroutière entre Castres et Verfeil.

La Commission ne pouvait pas prendre en compte ces saisines, n'ayant pas eu connaissance d'une publication concernant ce projet ; néanmoins si la Commission nationale était saisie par le maître d'ouvrage conformément à l'article L.121-8 I du code de l'Environnement ou si, le projet étant publié il faisait l'objet d'une saisine conformément à l'article L.121-8 II du même code, elle examinerait cette saisine et déciderait s'il y a lieu ou non d'organiser un débat public.

La Commission confirme cette position de rejet, les conditions de saisine n'étant pas réunies.

II – Débats terminés.

2.1 - Informations sur les débats terminés.

Les Présidents des Commissions particulières de débat public ont exposé à la Commission nationale les conditions dans lesquelles les débats publics décidés par la Commission nationale se sont déroulés.

- Projet de prolongement de l'A16.

Le débat public s'est déroulé du 11 Septembre au 27 Novembre 2007. Les réunions publiques ont constituées le pôle principal du débat ; la participation y fut active et les débats se sont déroulés dans une ambiance attentive et calme permettant à chacun de s'exprimer.

Le compte-rendu du débat public établi par la présidente de la Commission particulière a été publié le 24 Janvier 2008.

- Projet de contournement de Toulouse.

Le débat public s'est déroulé du 4 Septembre au 22 Décembre 2007 et a fait l'objet d'un compte-rendu, établi par le président de la Commission particulière publié le 7 Février 2008.

Les enseignements tirés de ce débat, largement évoqués par la Commission, montrent que le public exige de plus en plus un dossier approfondi soumis au débat, en particulier sur l'expression des moyens alternatifs de déplacement. Le Grenelle de l'Environnement a indéniablement conduit les acteurs des débats à considérer les projets autoroutiers comme un problème de fond en matière de développement durable.

Pendant le débat, des demandes d'expertises complémentaires ont été effectuées par l'Union Midi-Pyrénées Nature Environnement (UNIMATE) le 13 Septembre 2007 et par le Collectif RN 126 et le Groupe des Verts de Midi-Pyrénées le 15 Octobre 2007. Transmises par la Commission particulière à la Commission nationale, ces demandes n'ont pu être suivies d'effet, la Commission nationale n'étant pas constituée.

Par lettre en date du 5 Mars 2008, l'Unimate a sollicité une médiation pour que les études soient faites dans les plus brefs délais. Après en avoir débattu, la Commission considère qu'il ne lui est pas possible d'engager ces études complémentaires, car le débat public est clos, mais qu'il convient de saisir le maître d'ouvrage de ces demandes en lui laissant le soin d'y donner suite.

- Projet de refonte de l'usine Seine Aval.

Le débat public, dont le compte-rendu a été publié le 20 Février 2008, s'est déroulé du 10 Septembre au 21 Décembre 2007. Si un consensus sur la nécessité de refondre l'usine a été exprimé, une controverse s'est développée tout au long du débat sur le volume des eaux à traiter à Seine Aval.

- Projet de terminal méthanier du Verdon.

Le débat public, donc le compte-rendu a été publié le 13 Février 2008, s'est déroulé du 1^{er} Septembre au 14 Décembre 2007.

Le débat a été particulièrement difficile et conflictuel. Derrière un projet industriel, classé Seveso II, c'est principalement un projet de société (« laissez nous tranquilles ») qui a été débattu, avec l'émergence d'une peur grandissante des risques et le refus de l'impact visuel des installations.

- Projet de terminal méthanier de Dunkerque.

Le débat public, dont le compte-rendu a été publié le 4 Février 2008, s'est déroulé du 17 Septembre au 17 Décembre 2007.

Le débat a été facilité par les prises de position antérieures des acteurs. Un équilibre entre experts et non experts, la conduite de réunion sur la base de questions préalablement posées, la qualité du dossier support des maîtres d'ouvrage ont permis un bon déroulement des séances publiques.

- Projet de terminal méthanier d'Antifer.

Le débat public, dont le compte-rendu a été publié le 13 Février 2008, s'est déroulé du 14 Septembre au 14 Décembre 2007.

Le Président de la commission particulière a regretté que le pré-débat engagé par le maître d'ouvrage ait figé les positions dès le commencement du débat public. Néanmoins, les principaux sujets de controverse ont été évoqués : la réalité économique de nouveaux besoins en gaz, la dangerosité du projet d'implantation industrielle, la destination du site.

*
* *

A la demande du Président de la Commission nationale, les commissions particulières des trois projets méthaniers avaient un membre commun et ont organisé la même réunion thématique sur la politique énergétique de la France et la libéralisation du marché de l'énergie.

Il est à noter que c'était la première fois, dans le cadre du débat public, que les maîtres d'ouvrage de ces trois projets étaient des sociétés privées.

2.2 - Informations sur les suites données aux projets ayant fait l'objet d'un débat.

- Projet de liaison LGV Poitiers-Limoges.

Le 8 Mars 2007, Réseau Ferré de France a rendu ses conclusions après le débat public sur la LGV Poitiers-Limoges et fait part de sa décision de poursuivre la réalisation du projet.

- Projet d'extension du Port de Bastia.

La Commission avait confié à la Collectivité territoriale de Corse la responsabilité d'organiser un débat public qui s'est déroulé du 6 Mars au 16 Mai 2007. Suite au bilan rendu public le 12 Juillet 2007, l'Assemblée de Corse a confirmé par délibération en date du 26 Septembre 2007, le projet de développement portuaire de Bastia.

- Ligne THT Lyon-Chambéry.

La nouvelle ligne 400 000 Volts entre Lyon et Chambéry a été mise en service les 11 et 19 Octobre 2007. Le débat public s'était déroulé du 25 Novembre 2002 au 25 Mars 2003.

- Projet de LGV Sud Europe Atlantique.

L'enquête publique s'est déroulée du 25 Octobre au 19 Décembre 2007.

- Projet de réservoir de Charlas.

Le débat public s'était déroulé du 8 Septembre au 19 Décembre 2003.

Par lettre du 14 Novembre 2007, le Président du Conseil Général de Haute-Garonne a informé la Commission nationale que l'assemblée départementale membre du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne a pris l'initiative de confier au bureau d'études SOGREAHA une étude complémentaire dont les résultats ont été rendus publics.

Les objectifs de cette expertise consistaient à trouver les meilleurs moyens à la fois de la gestion et de la mobilisation de ne pas recourir à la solution radicale du barrage réservoir de Charlas. Elle a été versée au dossier.

III – Concertation recommandée.

- Projet d'extension du Tramway T1 : rapport d'étape.

Le 25 Juillet 2007 la Commission nationale a proposé la nomination de Michel Gaillard comme garant de la concertation. Ce dernier a transmis le 10 Janvier 2008 un rapport d'étape à la Commission, annonçant que la concertation se déroulera du 1^{er} Juin au 15 Juillet 2008.

- Projet de construction du grand stade de l'Olympique Lyonnais.

La concertation recommandée à l'Olympique lyonnais par la Commission nationale est en cours.

- Projet de rocade Nord de l'agglomération Grenobloise.

Par décision du 2 Mai 2007, la Commission nationale a recommandé au Conseil Général de l'Isère de mener une concertation placée sous l'égide d'une personnalité indépendante.

Le bilan de cette concertation a été adressé à la Commission nationale par le Président du Conseil général de l'Isère le 4 Avril 2008. Deux faits sont à signaler :

- lors de la concertation, l'indépendance des personnalités désignées par le Président du Tribunal Administratif comme garant de la concertation a été mise en cause, puisqu'elles avaient participé en tant que commissaires-enquêteurs à la commission d'enquête publique qui avait donné un avis favorable au Plan de Déplacements Urbains qui incluait le projet de Rcade Nord de Grenoble.

- par ailleurs, le document mis à la disposition du public était incomplet lors du lancement de la concertation et a été complété au cours de la concertation à la suite des protestations d'élus locaux et d'acteurs de la concertation.

La Commission décide néanmoins de donner acte du bilan de la concertation au Président du Conseil Général compte tenu du fait que celle-ci a permis l'expression des différentes positions sur le projet tant lors des réunions publiques que par les avis exprimés par écrit.

- Projet d'amélioration des accès maritimes du Port autonome de Rouen.

La concertation s'est déroulée du 19 Novembre 2007 au 9 Janvier 2008. Le bilan de la concertation établi le 20 Mars 2008 a été transmis à la Commission nationale le 24 Mars 2008.

La Commission nationale décide de donner acte du bilan de la concertation.

- Projet de mise à 2 x 2 voies de l'axe Bretagne-Anjou (section forêt d'Araize).

La concertation s'est déroulée d'Avril 2006 à Juillet 2007. Le bilan de la concertation a été transmis à la Commission nationale le 10 Mars 2008.

La Commission nationale décide de donner acte du bilan de la concertation.

IV – Questions diverses.

- Projet de prolongement de la Francilienne entre Cergy-Pontoise et Poissy.

Le Conseil d'Etat a rejeté la demande d'annulation de la décision du Ministre des Transports, de l'Équipement, de la Mer et du Tourisme du 24 Octobre 2006 consécutive au débat public relatif au projet de prolongement de la Francilienne entre Cergy-Pontoise et Poissy.

- Projet Troyes-Auxerre-Bourges.

Le MEEDDAT n'a pas encore transmis à la Commission le dossier de présentation en vue du débat.

- Contournement Ouest de Strasbourg.

Le Conseil d'Etat a été saisi d'une demande d'annulation du décret du 23 Janvier 2008 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux de l'autoroute A355, grand contournement Ouest de Strasbourg.

V – Dates des prochaines réunions de la CNDP.

- le Mercredi 14 Mai 2008,
- le Mercredi 4 Juin 2008,
- le Mercredi 2 Juillet 2008,
- le Mercredi 3 Septembre 2008,
- le Mercredi 1^{er} Octobre 2008,
- le Mercredi 5 Novembre 2008,
- le Mercredi 3 Décembre 2008.

-

Le Président

Philippe DESLANDES